

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 403)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 161

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 16

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« quatrième »

le mot :

« troisième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.